

**AVIS PUBLIC**  
**PROMULGATION DE RÈGLEMENT**  
**NUMÉRO 226-2016**

---

**PRENEZ AVIS QUE :**

La Commission municipale du Québec a approuvé le 22 décembre 2016 par sa résolution numéro 2016-0209, le règlement numéro 226-2016 de la Ville de L'Assomption.

**RÈGLEMENT 226-2016**      Règlement fixant les différents taux de taxes et compensations pour l'année 2017.

Toute personne qui désire prendre connaissance de ce règlement peut le faire au bureau de la greffière situé au 399, rue Dorval, à L'Assomption, et ce, aux heures régulières de bureau.

Le règlement ci-dessus mentionné entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à L'Assomption, le 5 janvier 2017 et publié le 10 janvier 2017.

Chantal Bédard  
Greffière de la Ville